

Le processus comptaera

On a observé que, même pour certaines des personnes assises à la table, l'étendue des questions soulevées dans une discussion de vaste portée sur l'état actuel des négociations commerciales multilatérales était déroutante; vu sous cet angle, le défi qui consiste, pour les pays en développement, à rassembler tous les fils afin de formuler une politique nationale dans le contexte d'une négociation en direct – nous faisons ici référence au processus de regroupement des questions au niveau national – semble décourageant. On trouve donc un certain scepticisme sur la possibilité que les manœuvres de la onzième heure du genre de celles qui ont caractérisé la fin des cycles antérieurs marchent dans le contexte actuel.

En premier lieu, il y a la question de la transparence et de la légitimité qui, dans ce cycle, a réduit la possibilité de conclure des ententes au dernier moment derrière des portes closes. Comme les règles de l'OMC touchent les questions de gouvernance interne, les ministres se préoccupent à présent des affaires intérieures. Des questions sont posées sur ce qui se passe à Genève en ce qui concerne le processus politique national, non seulement dans les pays riches mais également dans les pays pauvres; en Inde, par exemple, on pense que l'OMC doit légitimer les règles négociées dans le Cycle d'Uruguay, surtout dans le domaine des services. Pour simplifier, le commerce prend une dimension politique dans le monde en développement – on tient des référendums, et le contenu des négociations et les effets éventuels de certaines propositions ont plus de visibilité dans la presse.

Le G-90 était vu comme posant plus de problème à cet égard que le G-20, dans la mesure où, au sein des pays du G-90, il existe une préoccupation au sujet de la « légitimité démocratique » : par conséquent, même si on ne croit pas que l'OMC ait quelque chose à voir avec la démocratie dans un contexte de « gouvernance mondiale », un geste dans cette direction doit au moins être fait. À titre d'exemple, on a avancé que l'Afrique ne s'oppose pas à des règles mondiales uniformes; la question est la participation au processus par lequel on établit ces règles.